

**10**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Roy Boudreau**

**le mercredi 2 décembre 2009**

**Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le mercredi 2 décembre 2009

10 h

Prière.

Il est unanimement convenu de prolonger la période des félicitations et hommages.

---

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island et des environs, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 27.)

---

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island et des environs, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 28.)

---

M<sup>me</sup> Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Fredericton, de Mactaquac, de New Maryland, de Nasonworth, de Charters Settlement, de Marysville, de Rusagonis et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 29.)

---

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Belledune, de Jacquet River, de Dieppe et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 30.)

---

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Petit-Rocher, de Beresford, de Bathurst, de Charlo, de North Tetagouche, de Pointe-Verte, de New Mills et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 31.)

---

M. Fitch (Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Riverview, de Jacksontown, de Woodstock, de Rosedale, de Centreville et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 32.)

---

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la circonscription de Nepisiguit, qui s'opposent à l'application d'enduit superficiel sur leurs routes. (Pétition 33.)

---

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Tracadie-Sheila et des environs, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB. (Pétition 34.)

---

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Sussex, de Petitcodiac, d'Apohaqui, de Salisbury, de Berwick, de Lower Millstream et des environs de ces agglomérations, qui exhortent le gouvernement à soumettre à un plébiscite ou à un référendum la question de la vente d'Énergie NB par la province. (Pétition 35.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doherty :

12, *Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Murphy :

13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*.

M. Fitch donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 10 décembre 2009, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement, quel que soit le support, relativement à tout contrat du gouvernement et à toute dépense d'un ministère, d'un organisme ou d'une corporation de la Couronne visant la publicité, par courrier, sur papier, sur Internet, à la radio ou à la télévision, pour la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec, y compris les contrats qui nécessitent de la publicité dans l'avenir, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 8, 9 et 10 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 6 et 7.

Le leader parlementaire du gouvernement donne aussi avis que, le vendredi 4 décembre 2009, la deuxième lecture des projets de loi 12 et 13 sera appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

2, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne* ;

3, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités* ;

4, *Loi modifiant la Loi sur les jurés* ;

5, *Loi concernant le recouvrement des petites créances*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi sur la surveillance pharmaceutique*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi sur la surveillance pharmaceutique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se poursuit sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 10.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, M. Fraser assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M<sup>me</sup> C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

6, *Loi modifiant la Loi sur la propriété condominiale*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

7, *Loi sur la conservation du patrimoine.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu de revenir à l'appel du dépôt de projets de loi.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Byrne :

14, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*

par l'hon. M. Murphy :

15, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales ;*

16, *Loi modifiant la Loi électorale.*

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Murphy, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Murphy donne avis que, le vendredi 4 décembre 2009, la deuxième lecture des projets de loi 14, 15 et 16 sera appelée.

La séance est levée à 15 h 45.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de Gestion provinciale Ltée pour l'exercice terminé le 31 mars 2009	(30 novembre 2009) ;
rapport annuel de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick pour 2008-2009	(1 <sup>er</sup> décembre 2009).